

Règlement

STRUCTURE ORGANISATRICE

PEPITE Picardie – Pôle étudiant Picard pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat s'inscrit dans une volonté de promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation auprès des jeunes, en synergie et complémentarité des actions existantes. Elle répond au double objectif de favoriser la fédération de bonnes pratiques tout en soutenant la structuration d'un environnement propice à la création et à la croissance des entreprises par les jeunes.

PEPITE PICARDIE CHALLENGE

L'objectif de ce challenge est de proposer une expérience et une immersion dans une dynamique socio-économique internationale. Aussi en partenariat avec l'OFQJ, PEPITE PICARDIE offre la possibilité à 3 étudiants d'embarquer pour la 5e Semaine numérique de Québec ! La mission aura lieu dans la ville de Québec du 19 au 25 avril 2020.

ARTICLE 1 : ELIGIBILITE AU CHALLENGE

Peut se porter candidat toute personne physique majeure ou mineure, quelle que soit sa nationalité, résidant en France ou dans tout autre pays, fondateur ou cofondateur d'une entreprise, qui est :

- titulaire du Statut National Étudiant-Entrepreneur en Picardie ;
- Avoir un passeport en cours de validité ;
- Avoir entre 18 et 25 ans.

ARTICLE 2 : MODALITES DE PARTICIPATION

Les candidats doivent présenter leur projet sous forme de vidéo (de 5 minutes maximum).

Les étudiants doivent aussi fournir une copie de leur carte d'étudiant et de leur passeport.

Le non-respect de ces règles peut conduire à une annulation de la candidature. Les candidats devront envoyer cette vidéo avant le 27 janvier 2020 à 12h à l'adresse pepите.picardie@gmail.com (merci de l'envoyer via WeTransfer).

Un accusé de réception, sous forme de courriel, est adressé aux candidats par Pépите Picardie une fois la vidéo reçue.

ARTICLE 3 : CRITERES DE SELECTION

Les candidats doivent aborder dans la vidéo, les points suivants :

- Présentation de l'équipe
- Présentation du projet
- Point d'avancement du projet
- Pourquoi une expérience à l'international serait profitable au projet

ARTICLE 4 : INSTANCES D'EVALUATION

Le Jury est composé de représentants du pôle PEPITE Picardie et de partenaires socio-économique.

Le Jury est souverain. Il n'est pas tenu de justifier ses décisions et celles-ci sont sans appel. Il peut le cas échéant décider de ne pas attribuer de prix s'il juge que la qualité des candidatures ne correspond pas aux critères et aux attentes dudit prix.

ARTICLE 5 : PROCESSUS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Le présent règlement est disponibles pendant la période d'ouverture des candidatures.

ARTICLE 6 : DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

La date limite de réception des candidatures est fixée au lundi 27 janvier 2020 à midi.

ARTICLE 7 : DOTATIONS

Un seul membre de chaque équipe participant au concours pourra bénéficier de la dotation.

Les lauréats gagneront une Mission exploratoire d'une semaine au Québec pour assister à un événement partenaire de l'Ofqj dans le cadre d'une

délégation «économique» avec des jeunes entrepreneurs et professionnels français (valeur 1500 €).

La dotation est acceptée telle qu'elle est annoncée. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne peut être demandé par le lauréat.

Aucune contrepartie financière ou équivalent financier de la dotation ne pourra être demandé. Pépité Picardie se réserve la possibilité de modifier la dotation initialement prévue au présent règlement par une autre dotation présentant des caractéristiques équivalentes, et ce sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

ARTICLE 8 : RÉCLAMATION DES PRIX

Les lauréats ont 1 (UN) mois à partir de la date de remise des prix pour réclamer leur prix, le cas échéant celui-ci sera perdu.

ARTICLE 9 : ENGAGEMENT DES CANDIDATS ET DES LAUREATS

Les lauréats du Pépité Picardie Challenge s'engagent à être présents pour mission dans la ville de Québec du 19 au 25 avril 2020.

ARTICLE 10 : INFORMATION ET COMMUNICATION

Les candidats et les lauréats autorisent Pépité Picardie et ses partenaires de l'événement à publier, dans le cadre des actions d'information et de communication liées au Pépité Picardie Challenge, y compris sur leur site internet, leur :

- Nom(s)
- Prénom(s)
- Description de leur projet
- Éléments de communication partagé dans le cadre de l'événement (logo, vidéos, visuels, etc.)

ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition,

dans les conditions prévues par la loi Informatique et Libertés, auprès de l'Organisateur à l'adresse postale suivante :

PEPITE Picardie, D2PS, Chemin du Thil, 80000 Amiens.

ou par voie électronique à l'adresse email : pepите.picardie@gmail.com

Et, à compter du 25 mai 2018 conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants disposeront en outre du droit de retirer leur consentement à tout moment, d'un droit de portabilité, d'effacement et de limitation. Les participants disposent de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

À compter du 25 mai 2018, date d'entrée en vigueur du RGPD, les participants auront en outre la possibilité de s'adresser au délégué à la protection des données de l'Organisateur.

ARTICLE 12 : CONFIDENTIALITE

PEPITE Picardie s'engage à garder confidentielle toute information identifiée comme telle sur le formulaire de participation relative aux entreprises candidates.

ARTICLE 13 : DROIT A L'IMAGE

En participant au « PEPITE Picardie Challenge », les candidats autorisent Pépите Picardie et les partenaires de l'événement à utiliser tous les éléments de communication transmis à l'égard de leur projet.

Chaque participant déclare être l'auteur du contenu multimédia soumis (photos, vidéos, logos, etc.). Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

ARTICLE 16 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.